

forum

La chronique



Rik Torfs
Professeur à la KU Leuven

Un samedi à Paternoster, province du Cap Occidental, Afrique du Sud. Le soleil brille. Le propriétaire de la maison où je loge regarde un match de cricket à la télévision. Le beau temps ne l'invite pas à sortir. Il ne faut pas toujours profiter du beau temps quand il fait toujours beau. Comme on peut se permettre de ne pas profiter de son argent quand on en a trop.

La vie est lente. Lorsqu'elle est lente, elle semble innocente.

C'est vrai en plus, mais pas toujours. L'Afrique du Sud se trouve devant les élections du 22 avril. Ici, les élections comptent encore. Certes, le mépris et l'indifférence pour le monde politique, si répandus en Belgique, et en Flandre plus qu'ailleurs, gagnent du terrain, même au pays où la liberté pour tout le monde a fait l'objet d'une longue lutte sans répit. Cependant, les journaux offrent des analyses politiques en profondeur. L'impression générale est que l'ANC, le

La Belgique en Afrique ?

parti légendaire dont Nelson Mandela a été le dirigeant le plus noble et le plus brillant, est à bout de souffle. Il perdra sans doute sa majorité des deux tiers. Et certains observateurs espèrent même une défaite davantage cinglante encore. L'usure du pouvoir, la corruption et l'incompétence des mandataires font que, après quinze ans de gouvernement, les libérateurs d'antan ne sont guère les prophètes d'aujourd'hui.

Voilà sans doute le sort des ré-

volutions réussies. Elles conduisent au conservatisme, qui au fur et à mesure ne plaira plus à personne. Parfois, le conservatisme protège des privilèges injustes. Parfois il est d'un niveau moral bien élevé, mais il ennuie. Dans les deux cas, il disparaîtra. Un jour. Mais quand ? Les partis politiques ayant joué un rôle historique ne devraient pas quitter le pouvoir trop tôt, ce qui arriverait rarement. Ils ne devraient pas non plus rester trop longtemps, un phénomène qui est

pourtant beaucoup moins exceptionnel. Comment partir en héros ? Celui qui se pose cette question n'est sans doute pas parti à temps lui-même, car il se préoccupe davantage de sa propre réputation que du bien-être du pays. Ainsi, pour l'ANC, la gloire a fait place au pouvoir pur et simple, exercé avec prudence et compétence par moments, mais en nette perte de vitesse aujourd'hui. Ne reprochons rien aux Sud-Africains. Appréciations plutôt leur esprit d'analyse.

Un petit détail pour conclure. Parmi les partis politiques mineurs, un seul pourrait être directement importé de la Belgique. Le Cape Party plaide pour l'indépendance des provinces du Cap, avec leurs territoire, culture et langue spécifiques. Le dépliant du parti donne des précisions. 42 % des taxes sont destinées à d'autres provinces du pays. Ah, les transferts ! Les riches qui craignent de devenir pauvres. Et les pauvres qui le seront à jamais.

Carte blanche

Philippe Dubreucq

Directeur de l'Institut technique de la Communauté française de Morlanwelz

Fallait-il un décret mixité ?

Cela fait des mois que ce décret défraie la chronique et donne du grain à moudre aux critiques de l'école ! Aujourd'hui, la situation ressemble davantage à une impasse et la solution adoptée au parlement peut s'interpréter comme une prime aux écoles bien cotées ! On est loin de l'esprit de mixité sociale.

« L'enfer est pavé de bonnes intentions » ! On peut écrire des pages sur la pertinence de ce proverbe dans le monde de l'enseignement. Cela fait des décennies que de beaux principes guident la politique de l'école et servent d'arguments à une foule de décrets, de circulaires... Mais quelle est l'efficacité de tout ce fatras ? Elle est bien faible car on répond davantage à l'émotif qu'aux véritables enjeux, on amalgame des problèmes et on veut tout faire en même temps. Le « coût de l'échec » qui vient à nouveau de faire « la une » est un exemple flagrant de cette déviance.

Or, une analyse fine, sans tabous ni a priori, à l'abri des multiples influences contradictoires, un calendrier raisonnable faisant fi des agendas politiques permettraient de répondre à pas mal de défis en six à douze années. Au contraire, depuis l'avènement du « décret missions », il y a dix ans, j'ai le sentiment que nous avons régressé. Bref, nous devons changer notre méthode de travail car elle a fait la preuve de son inefficacité, quel que soit le parti au pouvoir.

Revenons à la question « Fallait-il ce décret mixité ? ».

Je vous livre un petit paradoxe. Le but de ce décret est de favoriser la mixité sociale en supprimant les ghettos scolaires et en permettant aux élèves de milieux défavorisés d'aller dans de « bonnes écoles ». Mais si « les meilleurs » des « mauvaises écoles » partent vers de « bonnes écoles », il ne restera plus, dans « les mauvaises écoles », que les moins bons ! Est-ce bien ainsi que les ghettos seront suppri-

més ?

Et puis, cette chasse à la bonne école implique qu'on veut fuir une « mauvaise » école. Qu'est-ce donc une mauvaise école ? Un regroupement de mauvais élèves, de piètres professeurs, des éducateurs incompétents dirigés par un staff qui ne maîtrise pas ? Une « mauvaise école », est-ce celle qui ne peut pas exhiber de liste d'attente aujourd'hui ? Il y a là quelque chose de pervers et de malsain !

Enfin, si on force une école qui ne le veut pas à accueillir des enfants de milieux sociaux défavorisés, c'est aussi, au nom de grands principes, envoyer certains d'entre eux droit dans le mur !

Je ne pense pas qu'il fallait un décret mixité ! La liste est longue de ces décrets qui ont manqué leur cible, pire, qui ont mis en exercice des épiphénomènes peu propices à la sérénité de l'école.

Mais s'il ne fallait pas de décret mixité, que faut-il faire alors ?

En premier lieu, il faut bien inté-

grer le fait que la ségrégation est multiforme : enfants d'émigrés, enfants de milieux précaisés, enfants paumés et en rupture... que les causes premières sont sociétales comme pauvreté grandissante, urbanisation inadaptée, chômage, éclatement de la famille... L'école n'est qu'un acteur dans ce jeu-là, et pas le plus important : ce n'est pas parce qu'on est sur les mêmes bancs de l'école qu'on se mélangera demain !

Il faudra bien un jour se rendre compte que, pour progresser, il faut « investir », même dans l'enseignement

Ensuite, au niveau de l'enseignement, parmi toutes les actions possibles, il faut en choisir qui répondent directement au problème de ségrégation et de relégation car c'est vraiment là qu'il y a un nœud : j'en citerai deux qui me paraissent fondamentales.

Primo, éviter que les écoles se-

condaires ne fassent « leur marché » au niveau de la 1^{re} année, trient, gardent ou jettent sous prétexte de « mauvaise orientation » ou « d'inadaptation ».

Pour cela, comme le premier degré est le même pour tous, il n'a aucune raison d'être dans une école secondaire : il devrait se trouver dans un continuum avec le fondamental et directement rattaché à des écoles fondamentales autonomes. Quel en serait l'avantage ? La proportion d'élèves ayant déjà un « projet » d'études ou de profession est nettement plus forte à 14-15 ans qu'à 12 ans : les tensions pour le choix de l'école secondaire seraient nettement plus faibles au sortir du 1^{er} degré et les écoles secondaires se spécialiseraient davantage sur base de choix positifs. La Finlande, qu'on prend en exemple pour ses résultats PISA, ne possède-t-elle pas une école de base de huit années ?

Secundo, il faudra bien un jour se rendre compte que, pour pro-

gresser, il faut « investir », même dans l'enseignement. Le monde de l'entreprise ne cesse de demander des réductions de charges afin de pouvoir investir et répondre à la crise. Pourquoi l'école, qui est en crise, devrait-elle être traitée autrement ? On a annoncé, l'an dernier, 1.000 nouveaux instituteurs pour plus de 300.000 élèves dans le fondamental, soit 1, en moyenne, pour... 300 élèves ! C'est une goutte d'eau dans la mer et il en faudrait cinq fois plus, à affecter, prioritairement, là où c'est vraiment nécessaire.

Oui, il faudra se résoudre à investir ou, si on n'a pas les moyens, à reprendre à certains qui n'en ont pas besoin, puisqu'ils ont les meilleurs élèves, pour donner à d'autres, ceux qui doivent faire fonctionner l'ascenseur social, manière totalement naturelle d'atteindre la « mixité ». Tout le reste ne sera que « bonnes intentions » et l'enfer de la relégation aura encore de belles heures devant lui ! ■

Carte blanche



Jean-Luc Guilmot
Bio-ingénieur, MBA, indépendant (*)

Antennes GSM : du 7 volts par mètre pour quoi faire ?

C'est le 1^{er} avril prochain que le parlement wallon entérinera un décret fixant la nouvelle norme d'exposition de la population à 3 volts par mètre par antenne, ce qui avec trois opérateurs correspond de fait à quelque 7 v/m. Et encore, ce sera avec de multiples restrictions : la règle ne s'appliquera ni à votre balcon ni à votre jardin, et il n'y aura pas de possibilité d'enquête publique.

Des années de travail de sensibilisation à cette question essentiellement de santé publique pour en arriver à cette mauvaise farce, apparemment dans l'indifférence générale. Il faut savoir en effet que ce décret ne changera rien à la situation actuelle puisqu'aujourd'hui, rares sont les cas où la limite de 7 v/m est effectivement dépassée (pour une norme légale de 20,60 v/m).

Depuis des années, de nombreux scientifiques (1) et associations en appellent à infiniment plus de prudence et réclament 0,6 v/m. Le Liechtenstein a légiféré

en ce sens. Bruxelles aussi, bien que dans une moindre mesure.

C'est un peu comme si l'on décidait d'une limite de vitesse de 700 km/h, alors que la vitesse observée est en général de 120 km/h mais qu'elle est risquée sur routes sinueuses. Le 60 km/h serait plus acceptable. Et en présence de jeunes enfants (« zones blanches »), on roulerait au pas.

Et la qualité du réseau ? Sachez que vous pouvez téléphoner sans difficulté avec moins de 0,001 v/m. Et qu'en cas de réception particulièrement faible (au troisième sous-sol d'un parking), rien ne vous empêche d'être plus bref que d'habitude, tout en tenant l'engin à bonne distance du corps. Cela, c'est de votre propre ressort. Ce qui est bien différent de celui d'être soumis à une pollution permanente à laquelle vous pouvez difficilement échapper.

Il est assurément plus rentable pour des industriels d'exposer tout le monde à de fortes puissances, via des émetteurs peu élevés

dont les ondes doivent dès lors traverser quantité d'obstacles avant d'atteindre leur cible (votre GSM et vous-même par la même occasion). Et comme les efforts de recherche sur cette exposition faible mais permanente (bien différente des effets du GSM) restent réduits mais bien réels, il est commode de se retrancher derrière les avis convenus et obsolètes de l'OMS/ICNIRP et de l'absence de « consensus scientifique » pour s'affranchir de toute répercussion juridique.

L'histoire se répète : tabac, amiante, etc. C'est avec les vieilles casseroles que l'on fait les meilleures soupes

Air connu sous d'autres latitudes, tant est longue la liste du cocktail de polluants qui nous entourent et auquel vient donc s'ajouter cette pollution-ci. Avec les effets synergiques que l'on peut imaginer.

Or donc, ce décret a été voté en commission, sans sourciller, le 17 mars dernier, par tous les dépu-

tés wallons PS, CDH et MR. Essentiellement, son contenu a été formulé par un ingénieur d'un service public (ISSEP), à l'évidence de manière à porter le moins de préjudice possible aux opérateurs. Il était d'ailleurs assez piquant d'entendre en cours d'audience l'auteur du décret, le député Fourny, demander des éclaircissements sur son propre projet à l'ingénieur venu défendre son texte.

Malgré les avis résolument défavorables des deux autres experts, le professeur émérite Vander Vorst (Laboratoire Hyperfréquences, UCL) et la représentante d'Inter-Environnement, les députés PS, CDH et MR se sont donc ralliés comme un seul homme (à une dérisoire abstention près) à l'avis d'un ingénieur civil. Ingénieur qui semble avoir bien du mal à s'extraire du cadre étroit de ses concepts théoriques et à qui, formation et déformation professionnelles obligent, les questions subtiles mais déterminantes de biologie cellulaire, d'hormonologie et d'immunité

sont foncièrement étrangères.

Face à l'apparente apathie du public, vos députés wallons, quant à eux, ne s'inquiètent guère des répercussions électorales de leur vote. Et puis, vieille rengaine, tout cela n'est-il pas psychologique ? Comme les 50 % de surmortalité de ces rongeurs tombés au combat à 27 v/m deux heures par jour ou ces oiseaux qui désertent les zones soumises à des champs supérieurs à 0,6 v/m (deux études, parmi bien d'autres, réalisées en Belgique). Face à l'absence de décompte des victimes humaines, si mal répertoriées, combien faudra-t-il attendre d'années avant qu'un terme ne soit mis à cette situation déplorable ?

L'histoire se répète : tabac, amiante, etc. C'est avec les vieilles casseroles que l'on fait les meilleures soupes. Pourquoi se priver de ces techniques d'influence éprouvées face à un public désorienté, si mal desservi par ses représentants élus. Seules les compagnies d'assurances ont vu le vent venir et ont

décidé, il y a quelques années, de retirer le couvert en supprimant de leurs polices RC les risques liés aux champs électromagnétiques.

Tout comme le nombre de personnes allergiques a crû en flèche ces trente dernières années, celui des électro-sensibles est en constante augmentation, sans d'ailleurs que cet état ne soit toujours bien diagnostiqué.

Pour avoir suivi ce dossier depuis 3 ans, j'ai pu observer avec quelle facilité des instances officielles pouvaient se laisser influencer sur des sujets aussi critiques, et jouer le statu quo. Qui a raison ? Qui a tort ? Le bénéfice du doute doit-il nécessairement être accordé au plus influent ? Le site que j'ai créé représente un nombre énorme d'heures de travail, bénévoles. Il est à votre disposition. Si la santé de vos enfants vous importe, à vous de jouer pour faire bouger les choses. ■

(*) Créateur du site www.001.be.cx
(1) www.bioinitiative.org